

New Brunswick  
Youth Orchestra



Orchestre des jeunes  
du Nouveau-Brunswick

Le Prix de l'OJNB du lieutenant-  
gouverneur

The Lieutenant Governor's NBYO  
Award

---

Lignes directrices

---

## 1. CONTENU

---

Prix de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick (OJNB) du lieutenant-gouverneur .....	2
Lignes directrices et critères du Prix .....	3
Comité des prix.....	4
Sélection des récipiendaires .....	4
Annexe 1 : Prix (OJNB) – Histoire .....	5

## **PRIX DE DISTINCTION DE L'OJNB**

L'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick a créé le Prix de distinction de l'OJNB en 2006 dans le cadre de son 40<sup>e</sup> anniversaire à titre de programme annuel de reconnaissance afin de souligner le leadership ainsi que les contributions à l'égard du perfectionnement de l'orchestre, du développement musical des jeunes et de la communauté des orchestres du Nouveau-Brunswick.

Le Prix est décerné, et ce, tous les ans, à jusqu'à trois personnes ou organisations, y compris les musiciens, les professeurs, les membres, les mécènes et les bénévoles de tous les coins du Nouveau-Brunswick et au-delà. Les prix sont décernés à la suite de la réception des mises en candidature et des recommandations formulées par le Comité des prix de l'OJNB.

### **Description du Prix**

L'honorable Herménégilde Chiasson, poète, cinéaste, artiste et président d'honneur officiel de l'OJNB, a créé la conception originale permanente du Prix à titre de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. Il assure de façon active et sans relâche la promotion de l'orchestre. La conception reflète les thèmes de la jeunesse, de la musique et de l'esprit de rassemblement harmonieux qui représentent la pierre angulaire de la performance de l'ensemble.

Le Prix est présenté de façon permanente à l'Ancienne Résidence du Gouverneur, la résidence officielle du président d'honneur de l'OJNB, c'est-à-dire du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

---

## 2. LIGNES DIRECTRICES ET CRITÈRES DU PRIX

---

1. Les récipiendaires du Prix sont déterminés par le Comité des prix de l'OJNB (appelé ci-après le « Comité »).
2. La date limite des mises en candidature est le 31 mai 2024.
3. Un auteur principal de proposition de candidature doit présenter chaque mise en candidature. Il peut soumettre jusqu'à deux mises en candidature.
4. Chaque auteur de mise en candidature est responsable de remplir le formulaire officiel de mise en candidature, de rassembler les documents requis et de les soumettre au Comité.

Le formulaire officiel de mise en candidature doit être utilisé pour fournir les renseignements requis. De plus, les documents requis comprendront un énoncé ou une lettre (deux pages maximales), préparé et signé par l'auteur de la mise en candidature, décrivant pourquoi la personne nommée devrait recevoir le prix de l'OJNB du lieutenant-gouverneur ainsi qu'une biographie à jour de la personne nommée (une page maximale). L'énoncé devrait être axé sur les contributions importantes de la personne nommée à l'égard de l'OJNB, du développement musical des jeunes et de la communauté des orchestres au Nouveau-Brunswick. Même s'il ne s'agit pas d'une exigence, les mises en candidature peuvent être complétées par des lettres supplémentaires d'appui (deux lettres maximales).

5. Les mises en candidature complétées doivent être oblitérées avant la date limite.
6. Les soumissions incomplètes et celles qui ne respectent pas les exigences ne seront pas présentées au Comité.
7. Une personne peut recevoir le Prix de l'OJNB une seule fois, sauf dans des circonstances exceptionnelles, à la discrétion du Comité, lorsqu'une personne a apporté des contributions importantes nouvelles ou différentes que celles reconnues auparavant.
8. Une personne nommée peut être, sans toutefois s'y limiter :
  - un musicien;
  - un directeur musical ou chef d'orchestre;
  - un administrateur;
  - un membre du conseil d'administration;
  - un bénévole;
  - un professeur;
  - un donateur/mécène;
  - un compositeur;
  - un député;

- un représentant des médias.

## **COMITÉ DES PRIX**

1. Chaque année, le conseil de l'OJNB doit nommer un président du Comité (appelé ci-après le « président ») parmi ses propres membres. Idéalement, le président doit avoir siégé au Comité au cours d'une année précédente.
2. Le président et le Directeur de l'engagement communautaire de l'OJNB doivent nommer les membres du Comité.
3. Le Comité doit être composé de trois professionnels ou bénévoles expérimentés pour agir à titre de représentant de la communauté des orchestres du Nouveau-Brunswick. Ces membres doivent être sélectionnés en fonction de la situation géographique et linguistique de la province.
4. Autre que le président, il n'est pas obligatoire de sélectionner les deux membres restants parmi les membres du conseil de l'OJNB.
5. Directeur de l'engagement communautaire de l'OJNB peut être un membre d'office, c'est-à-dire un membre non votant du Comité.

---

## **3. SÉLECTION DES RÉCIPENDAIRES**

---

1. Le Comité procède à la sélection finale des récipiendaires et doit sélectionner jusqu'à trois récipiendaires chaque année.
2. Toutes les décisions du Comité sont finales.
3. Le Comité se réserve le droit de différer la présentation du Prix selon la qualité des personnes nommées pertinentes pour n'importe quelle année donnée.
4. Le Comité se réserve le droit de choisir des personnes nommées figurant dans sa banque de données de personnes nommées au cours des années précédentes.
5. Aucune personne nommée ne peut recevoir un prix à titre posthume.

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir les formulaires de mises en candidature et d'autres renseignements, veuillez consulter la page suivante :

Don Matheson – Directeur de l'engagement communautaire

Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick, boîte postale 1617, Moncton (N.-B.) E1C 9X4

Téléphone : 506-866-7920

Courriel : HYPERLINK "mailto:drmatheson@nbyo-ojnb.com" [drmatheson@nbyo-ojnb.com](mailto:drmatheson@nbyo-ojnb.com)

Site Web : HYPERLINK "http://nbyo-ojnb.ca/" <http://nbyo-ojnb.ca/>

## Annexe 1

### Prix de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick (OJNB) du lieutenant-gouverneur - Récipiendaires précédents

2006-2007

- Rolf Duschenes
- Rodney McLeod
- P. W. Oland
- Stanley Saunders

2007-2008

- Fran Dearin
- Robert McCausland
- Margaret Wood

2008-09

- Alistair Tulloch

2009-10

- Aida et Hrvoje Tisler

2010-11

- Monica Lang
- Larry Nelson

2011-12

- Saint John String Quartet
  - David Adams, Sonja Adams, Chris Buckley, et Laurissa Chitty

2012-13

- Richard Hornsby
- Carmelle Valotaire



2013-14

- Leanne Delaney
- Michel Deschênes

2014-15

- Don Bosse
- Muriel et Robert Buckley

2015-16

- Robert Daigle

2016-17

- Gloria Richard

2017-18

- Mark Street

2018-19

- Sam Arnold

2019-20

- Richard Kidd
- Barbara Long

2020-21

- Lucinda Flemer

2022-23

- The McCain Foundation